



au fil du Talent

PREAVIS MUNICIPAL N° 5-2/21

Au Conseil communal de et à Chavornay

81.05.05/PAD/sw

Chavornay, le 29 mars 2021

Chavornay - Grand'Rue - RC 289 - Modération de trafic & aménagements connexes - Demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Objet du préavis

Dans le secteur de la fontaine de la Grand-Rue à Chavornay, la Municipalité propose au Conseil communal d'installer des modérateurs de trafic latéraux, d'élargir les trottoirs, de poser un conteneur à déchets enterré, de réaménager les bassins de la fontaine et de construire un couvert.

Aménagements routiers - Elargissement de 2 trottoirs

Depuis plusieurs années, la Municipalité est consciente que le trafic dans la Grand'Rue pose des problèmes de sécurité. La Grand'Rue a été construite à une époque où la population et les automobilistes que nous sommes voulions tous une rue roulante sans obstacles. Cela explique par exemple l'absence de modérateurs ainsi que l'absence ou l'étroitesse de certains trottoirs. Il est certain que dans de futures interventions lourdes sur la Grand'Rue cela sera très certainement pris en compte.

La Municipalité, consciente de ces problèmes avait en 2013 commandé une étude chargée d'analyser les entrées du village côté Yverdon-les-Bains et Bavois et également analyser la possibilité de créer un modérateur de trafic à l'endroit le plus approprié dans la Grand'Rue. Cette étude intitulée « Etude d'aménagement de modération de trafic de la Grand'Rue et des entrées Nord et Sud de Chavornay », a été validée par la Municipalité, puis en 2014 par la Direction générale de la mobilité et des routes.

Les aménagements aux entrées Nord et Sud ont été réalisés à partir de 2015. Ensuite un aménagement a été réalisé, conformément à l'étude, devant la boulangerie de la Grand'Rue.

Pour ce qui concerne le modérateur de trafic central, l'étude a montré que le meilleur endroit était celui où il y a actuellement une fontaine et une petite bâtisse qui servait historiquement à ranger des tuyaux de pompiers et qui actuellement abrite des containers à roulettes pour les déchets. Il est donc prévu d'aménager deux chicanes dans ce secteur. Ces deux éléments servant de ralentisseurs latéraux du trafic vont également améliorer la sécurité piétonnière de par l'élargissement des trottoirs. De plus, le passage piéton sera déplacé de quelques mètres plus au Nord afin qu'il soit positionné sous l'éclairage public. La voirie sera réduite à 6m au droit des rétrécissements ce qui est conforme à la loi sur la circulation routière.

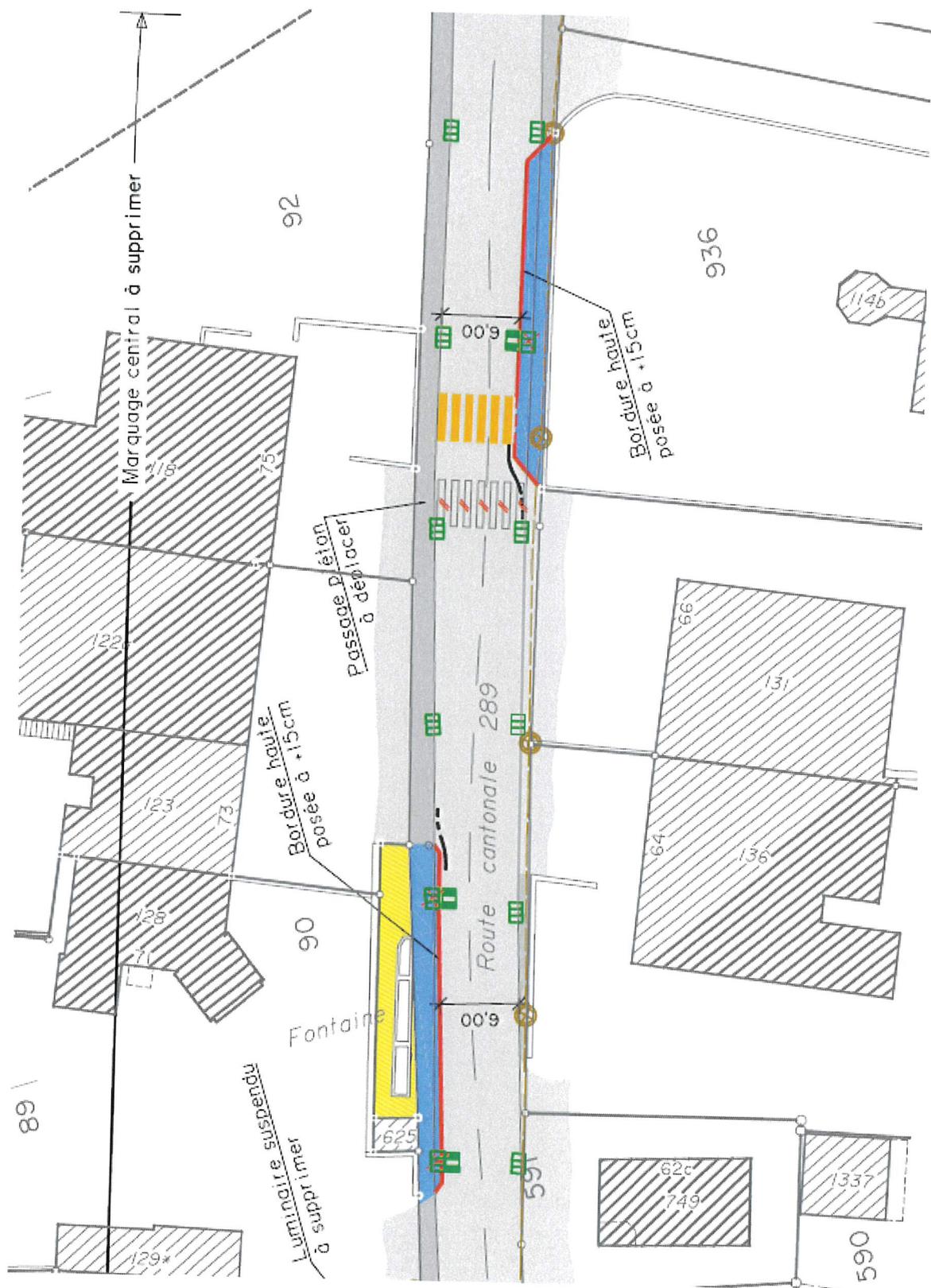
La fontaine du « bas du village »

La Municipalité de Chavornay souhaite mettre en valeur la place de la fontaine de la Grand'Rue. Cette fontaine compte actuellement 3 bassins : 2 en béton de 1899 et 1 en granit de 1869. Ce dernier bassin a dû être déplacé lors de l'installation des autres en ciment, ce qui fait que la date se trouve derrière.

Il est proposé d'éliminer les 2 bassins en béton et de conserver le beau bassin en granit en le retournant de telle sorte que la date se trouve devant. Le programme est le suivant :

- Démolition des deux bassins en béton, restauration de celui en granit et déplacement avec rotation à 180° pour le mettre en évidence, mise en place d'un petit bassin et d'une nouvelle chèvre en granit, remplacement de l'appareillage et de l'évacuation des eaux. A remarquer que le petit bassin devait exister à l'origine mais a été démoli à une époque inconnue.
- Pavage de la place de la fontaine avec des pavés en granit.
- Construction d'un couvert avec piliers et charpente en bois.
- Installation d'un banc public, d'un éclairage et d'un panneau d'affichage.

La restauration de la fontaine et surtout la construction d'un couvert améliorera énormément la fonction modérateur de trafic de par son visuel proche de la route. A remarquer également que cette fontaine avait un couvert qui a été démoli il y a environ 25 ans et qu'à cette occasion le conseil communal avait soutenu un vœu de recréer un couvert.



Plan dressé par DTP SA en mai 2014

Archives communales

8 janvier 1869, « il est convenu avec Galli, maître granitier à Baulmes, pour nous fournir un bassin de fontaine pour celle du bas du village qui devra être rendu et placé pour le prix de trente et un centimes le pot, et posé dans le courant juin de l'année. Il aura dans ses parties extérieures 44 pouces de large, 15 pieds de long et 16 pouces de profondeur, et taillé proprement à la marteline, comme celui qu'il a fait précédemment en Couvalau ». Le coût s'éleva à CHF 513.50.

Installation d'un conteneur à déchets enterré

Peu d'opportunités sont offertes sur la Grand-Rue pour y installer ce type d'infrastructure. C'est pourquoi, il est proposé de démolir l'abri actuel sous lequel il y a des conteneurs 800 litres et d'enterrer un conteneur pour la récolte des déchets.

Coût du projet

Libellés	CHF
Fontaine	
Génie civil	18'450.00
Couvert en bois	18'500.00
Ouvrages en granit erratique : restauration et transformation des bassins de la fontaine et banc.	25'000.00
Travaux d'appareillage eau potable	2'500.00
Travaux d'électricité	2'000.00
Conteneur	
Génie civil	17'350.00
Conteneur enterré	9'300.00
Chaussée	
Génie civil	53'700.00
Marquage et signalisation	6'500.00
Sous-total 1 (HT)	153'300.00
Etude du projet, dossiers d'enquête, demande d'offres, projet d'exécution et direction des travaux	24'000.00
Cadastre souterrain et travaux géométriques	3'900.00

Sous total 2 (HT)	181'200.00
Divers (expertise amiante, publications) et imprévus env. 10%	18'400.00
Sous total 3 (HT)	199'600.00
TVA 7.7%	15'400.00
Coût total TTC	215'000.00

Financement

Ce crédit figure partiellement (CHF 50'000.00 pour la fontaine) au plan des investissements présenté dans la dernière analyse et planification financière.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 20 ans.

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay,

- vu le préavis de la Municipalité n° 5-2/21,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité, dans le secteur de la fontaine de la Grand'Rue, d'installer des modérateurs de trafic latéraux, d'élargir les trottoirs, de poser un conteneur à déchets enterré, de réaménager les bassins de la fontaine et de construire un couvert,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 215'000.- TTC,
- de financer ces constructions par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 20 ans.

Le Syndic

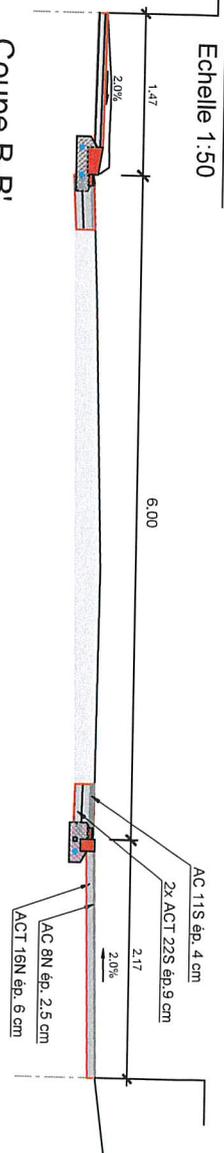


Le Secrétaire

Délégué de la Municipalité : M. Pascal Desponds, Municipal.

Annexe : plans en couleur.

Coupe A-A'
Echelle 1:50



Coupe B-B'
Echelle 1:50

